

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 06 MARS 2017 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Marie-Ève Roger siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Lise Bolduc siège 4
Dany St-Amant siège 5

ABSENT

Julien Bussières siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 février 2017
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de février 2017
- 6. COMPTE-RENDU DES COMITÉS**
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Renouvellement - Membres du Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.2 Règlement 563-4 amendant le règlement de Permis et certificats
 - 7.3 Règlement 561-1 amendant le règlement de lotissement 561
 - 7.4 Règlement 562-2 amendant le règlement de construction 562
 - 7.5 Adoption des 2e projets de règlements d'urbanisme
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Avis de motion Règlement 603 - Achat et installation de compteurs d'eau et un emprunt de 100 000 \$
 - 8.2 Programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
 - 9.1 Gala Tournesol d'or
 - 9.2 Festi-Val en neige
 - 9.3 Club de patinage artistique de Valcourt
 - 9.4 Les Jeux du Québec Estrie
 - 9.5 Congrès et Formation
 - 9.6 Route d'interprétation du patrimoine de la MRC du Val-Saint-François
 - 9.7 Appui à Valcourt 2030 - Demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles
 - 9.8 Travaux d'installation débitmètre C5 - Autorisation de paiement
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
 - 10.1 Camp de jour - Demande d'aide financière pour personne handicapée
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Trans-Appel - service de transport collectif et adapté
 - 11.2 Autorisation de circulation du chargeur sur roues
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
 - 12.1 Berce de Caucase - proposition de stratégie commune
 - 12.2 Appui au dépôt du projet présenté au Programme Mobilisation-Diversité
 - 12.3 Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
 - 14.1 Mandat à Benoit Lévesque
 - 14.2 Statut de Valcourt 2030
 - 14.3 Remboursement pour formations - Marie-Ève Roger
 - 14.4 Contrôle de la berce du Caucase - Offre de service
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

044-17-03-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

045-17-03-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 février 2017, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

UE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit accepté ;

ADOPTÉE

046-17-03-06

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 28 février 2017 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 220 537.36 \$ deux cent vingt-mille cinq cent trente-sept dollars et trente-six cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

047-17-03-06

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert à assister à la 20e édition du souper au profit de la Maison Aube Lumière, le jeudi 20 avril prochain à Sherbrooke, au coût de 175 \$.

ADOPTÉE

048-17-03-06

7.1 - RENOUELEMENT - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme 594 prévoit les termes d'office des membres à l'article 5;

ATTENDU QU' un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2017, les sièges 1, 3 et 5 devront être renouvelés;

ATTENDU QUE les personnes occupants ces sièges acceptent de renouveler leur mandat respectif;

ATTENDU QUE le siège 6 est actuellement vacant et doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Julie Ferland, occupant le siège 1 renouvelle son mandat jusqu'en mars 2019;

QUE madame Patricia Lemire, occupant le siège 3 renouvelle son mandat jusqu'en mars 2019;

QUE monsieur Éric Ouimette, occupant le siège 5 renouvelle son mandat jusqu'en mars 2019;

QUE le siège 6 est actuellement vacant.

ADOPTÉE

049-17-03-06

7.2 - RÈGLEMENT 563-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 563

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement de permis et certificats 563;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier le règlement sur les permis et certificats en vertu des articles 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Dany St-Amant à la séance ordinaire du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement portant le numéro 563-4 et intitulé « **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 563** » soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 *Ajouter au Tableau 2 de l'article 5.1 une ligne pour y insérer une nouvelle catégorie de travaux « pour l'obligation de certificat ». Cette catégorie est décrite comme suit : « Réparation ou rénovation d'une construction d'un usage industriel pour une valeur supérieure à 10% de la valeur du bâtiment au rôle d'évaluation ».*

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Ajouter un délai d'émission de «30 jours».

Ajouter une tarification de «50.00\$».

Ajouter la caducité de «6 mois».

Article 3 *Ajouter au Tableau 2 de l'article 5.1 l'expression : « à l'exception des bâtiments d'usage industriel » et se lisant comme suit :*

«Réparation ou rénovation d'une construction, à l'exception des bâtiments d'usage industriel, pour une valeur supérieure à 3 000\$.

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

050-17-03-06

7.3 - RÈGLEMENT 561-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 561

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement de lotissement 561;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement;

ATTENDU QUE la Ville peut régir les normes en matière de lotissement en vertu des articles 115 et 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier une norme concernant la largeur des sentiers piétonniers;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Julien Bussièrès, à la séance ordinaire tenue le 6 février 2017 ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement portant le numéro 561-1 et intitulé « **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 561-1** » soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Modifier à la fin de l'article 4.11 : « une largeur minimale de 4m » pour « une largeur minimale de 1m » et ajouter « et maximale de 4m, incluant l'emprise ».

Ainsi le nouveau paragraphe se lira comme suit:

« Sentier piétonnier

«Un sentier piétonnier doit avoir une largeur minimale de 1m et maximale de 4m, incluant l'emprise».

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

051-17-03-06

7.4 - RÈGLEMENT 562-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 562

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement de construction 562;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de l'article 118 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de construction;

ATTENDU QU' il y a lieu d'ajouter un droit acquis en regard d'une norme de construction;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par madame la conseillère Lise Bolduc, à la séance ordinaire tenue le 6 février 2017 ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement portant le numéro 562-2 et intitulé : «**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 562**» soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Ajouter à l'article 3.11.1 «à l'exception des ouvertures existantes avant l'entrée en vigueur du présent article si les dimensions de l'ouverture ne sont pas modifiées» à la fin du premier paragraphe et du deuxième paragraphe.

Ainsi le nouveau paragraphe se lira comme suit :

« Fenêtre de chambre

Toute chambre doit être munie d'au moins une fenêtre extérieure. La fenêtre doit :

- ***S'ouvrir de l'intérieur sans clé ni outils;***
- ***Être facilement accessible;***
- ***Avoir une largeur et une hauteur minimale de 380 mm, à l'exception des ouvertures existantes avant l'entrée en vigueur du présent article si les dimensions de l'ouverture ne sont pas modifiées.***

La surface d'ouverture d'une fenêtre située dans une chambre doit être de 0,35m² minimalement, à l'exception des ouvertures existantes avant l'entrée en vigueur du présent article si les dimensions de l'ouverture ne sont pas modifiées.»

Article 3 L'article 2 du deuxième projet a été modifié en rapport au premier projet présenté, en remplaçant le « ou » par « et » et en ajoutant la proposition «une » devant le mot « hauteur » se lisant comme suit :

«Avoir une largeur et une hauteur minimale de 380 mm».

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

052-17-03-06

7.5 - ADOPTION DES 2E PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter les 2^e projets de règlements d'urbanisme portant les numéros :

▪ **560-6 «Amendant le Règlement de zonage 560»**

a pour objet d'effectuer des ajustements quant à l'utilisation du sol et de façon plus spécifique, l'intégration d'usages conditionnels, le remisage de véhicule commerciaux, ajout de définition concernant l'abattage d'arbres;

▪ **602 «Règlement sur les usages conditionnels**

a pour objet d'autoriser, à certaines conditions, des usages dans certaines zones, notamment, l'augmentation de la densité résidentielle, des usages commerciaux, un marché public et un stationnement municipal pour véhicules récréatif ;

La différence entre le 1^{er} et 2^e projet est :

L'article 4.1 alinéa c) à été supprimé du 2^e projet, soit : «*Les caractéristiques du bâtiments, de même que l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs*»

Un ajout à l'article 4.2 pour la zone P-7 soit : le critère spéciale suivant : «*assurer un service d'hébergement de courte durée*»

Copie de ces projets de règlement sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

052A-17-03-06

8.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 603

ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES IMMEUBLES INSTITUTIONNELS, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET MIXTES CIBLÉS ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$

MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 603 DÉCRÉTANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES IMMEUBLES INSTITUTIONNELS, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET MIXTES CIBLÉS ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$** sur une période de 10 ans.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

053-17-03-06

8.2 - PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON

ATTENDU QUE le *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région. Le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

ATTENDU QUE la proposition suggérée du Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison 2017, est de 11 jeunes et représente un montant total de 3 300 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, au programme *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi*, telle que proposée par le Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison estivale 2017;

QUE la participation de la Ville de Valcourt est, jusqu'à un montant maximum de 3 300 \$, soit 11 jeunes à 300\$ par jeune;

QUE le Conseil municipal délègue madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt le protocole d'entente entre les Caisses Desjardins du Centre du Val-Saint-François, la Ville de Valcourt, les municipalités participantes et le Carrefour jeunesse-emploi de Johnson.

ADOPTÉE

054-17-03-06

9.1 - GALA TOURNESOL D'OR **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de commandite venant de l'École secondaire du Tournesol pour le gala Tournesol d'or qui aura lieu le 2 juin 2017;

ATTENDU QUE ce gala permet de récompenser les élèves qui ont démontré, au cours de l'année scolaire de l'engagement dans leurs études et dans le milieu scolaire, de la persévérance, des efforts soutenus pour leur réussite et de la constance dans l'excellence de leurs résultats académiques

ATTENDU QUE ce montant permettrait d'organiser une fête digne des élèves honorés et à récompenser leurs efforts et leurs succès;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 500 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*; plus spécifiquement la *valorisation de la persévérance scolaire de la Politique familiale*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de commandite venant de l'École secondaire du Tournesol pour le gala Tournesol d'or pour un montant de 500\$.

ADOPTÉE

9.2 - FESTI-VAL EN NEIGE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Cette demande est reportée à une prochaine séance.

055-17-03-06

9.3 - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VALCOURT
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE *le Club de patinage artistique de Valcourt sollicite une aide financière en vue du spectacle de fin d'année le 26 mars prochain;*

ATTENDU QUE *le commanditaire bénéficiera d'une visibilité dans le Programme souvenir du spectacle;*

ATTENDU QUE *le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande par l'achat 1 page dans le programme souvenir, représentant un montant de 125 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE *le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une contribution financière un montant de 125 \$ au *Club de patinage artistique de Valcourt*, par l'achat 1 page dans le Programme souvenir du spectacle.*

ADOPTÉE

056-17-03-06

9.4 - LES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE *le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant des *Jeux du Québec Estrie*, Programme sportif dédié à la jeunesse québécoise, afin de soutenir l'implication auprès des jeunes sportifs de la région lors de la 50^e finale qui a eu lieu à Alma, du 24 février au 4 mars dernier;*

ATTENDU QUE *le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 200 \$, soit la commandite représente Ami ARGENT, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;*

Il y a 7 jeunes de la Ville de Valcourt qui ont participé à une qualification régionale pour la finale dont 3 athlètes ont été sélectionnés pour représenter l'Estrie aux Jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE *le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière aux *Jeux du Québec Estrie*, pour l'année 2017, au coût de 200 \$ soit la commandite représentant : Ami Argent.*

ADOPTÉE

057-17-03-06

9.5 - CONGRÈS ET FORMATION - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Karine Boucher, directrice générale à participer à la formation «**La gestion intégrée des documents : un virage incontournable dans les municipalités d'aujourd'hui**», le 31 mars prochain à Longueuil, au coût de 445.00 \$ (taxes non incluses)

QUE le Conseil municipal autorise Karine Boucher, directrice générale à participer à la formation «**Accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels à l'information**», donné les 20 et 21 avril prochains à la MRC du Val-Saint-François;

QUE le Conseil municipal autorise Manon Beauchemin, greffière à participer à la formation «**Gestion et la modification du plan de classification**» donné à distance par PG Solutions (fournisseur de notre logiciel Gestion du Conseil et Gestion des documents), le 16 mars prochain, au coût de 90 \$ (taxes non incluses);

QUE le Conseil municipal autorise Karine Boucher, directrice générale, à participer au **Congrès de l'Association des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)**, qui aura lieu du 24 au 26 mai prochains à Laval.

La municipalité paiera les frais d'inscription, les frais de déplacements, ainsi que les frais pour les repas et ce, sur présentation des reçus et selon la grille tarifaire déjà établis.

La municipalité paiera les frais d'hébergement pour le congrès.

ADOPTÉE

058-17-03-06

9.6 - ROUTE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François travaille actuellement sur un projet de route d'interprétation du patrimoine dans l'ensemble de la MRC;

ATTENDU QUE cette série de plus de 40 panneaux décrivant les édifices patrimoniaux du Val-Saint-François permettra de familiariser le public avec les meilleurs représentants de notre patrimoine bâti;

ATTENDU QUE ces lutrins explicatifs offriront des suggestions de parcours pour aller à la rencontre d'un patrimoine disséminé mais unique et distinctif, formant un ensemble et couvrant toutes les municipalités de la MRC;

ATTENDU QU' une démarche orchestrée comme autant d'opportunités d'apprentissages et de ballades, qui pourront ensuite être soutenus par un recueil ou promus par des applications virtuelles;

ATTENDU QUE la MRC a réservé un budget total de 20 000 \$ pour ce projet, dont 5 000 \$ proviennent du MCCQ. Ce budget permettra la réalisation de 40 panneaux. Le coût unitaire de chacun des panneaux est d'environ 400,00 \$. Les coûts d'installation sont en sus;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit maintenant déterminer quels panneaux elle souhaite obtenir et le nombre de panneaux. La MRC assumera les coûts de réalisation de deux panneaux par municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE Valcourt 2030 propose à la Ville de Valcourt d'installer 7 panneaux d'interprétation afin de créer du même coup un circuit pédestre patrimonial autour des principaux bâtiments historiques, qui partirait du musée et se terminerait devant l'Espace culturel Drainville. Il s'agit d'une proposition émanant *du comité mise en valeur du milieu de Valcourt 2030*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la proposition du *comité Mise en valeur du milieu de Valcourt 2030*, soit l'installation de sept (7) panneaux d'interprétation afin de créer du même coup un circuit pédestre patrimonial autour des principaux bâtiments historiques, qui partirait du musée et se terminerait devant l'Espace culturel Drainville.

- Coût assumé par la MRC représente un montant de 800 \$, soit l'installation de 2 panneaux
- Coût assumé par la Ville représente un montant de 2 700 \$, soit l'installation de 5 panneaux et l'installation se fera par un employé de la municipalité.

Les emplacements déterminés sont les suivants :

- Siège social de BRP
- Maison Joseph Armand Bombardier
- Garage Bombardier – Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier
- Église St-Joseph d'Ély
- Presbytère St-Joseph
- Espace Culturel Drainville
- Chalet du Golf (bout en train)

ADOPTÉE

059-17-03-06

9.7 - APPUI À VALCOURT 2030 – PROJET CINÉ CLUB À VALCOURT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

ATTENDU l'implication de la Ville de Valcourt dans la démarche de Valcourt 2030;

ATTENDU QUE le plan d'action de Valcourt 2030 identifie l'attractivité et la rétention de la population comme l'un des enjeux de développement du Grand Valcourt;

ATTENDU QUE l'animation des lieux publics a été considérée comme l'une des pistes d'action à mettre en œuvre pour répondre à cet enjeu;

ATTENDU QUE la mise en place d'un ciné-club au centre communautaire favorise l'animation des lieux publics;

ATTENDU QUE la mise en place d'un ciné-club permettrait de bonifier l'offre culturelle du Grand Valcourt;

ATTENDU QUE l'organisme Comité culturel du Grand Valcourt a été fondé pour piloter ce projet;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt appuie le Comité culturel du Grand Valcourt dans sa demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François pour la mise en place d'un ciné-club.

ADOPTÉE

060-17-03-06

9.8 - TRAVAUX D'INSTALLATION DÉBITMÈTRE C5 AUTORISATION DE PAIEMENT À CWA

ATTENDU QUE le Conseil municipal a autorisé la firme CWA a effectué des travaux de mise en place du débitmètre C5 pour un montant de 38 444.00 \$ (résolution 300-16-10-03) selon les plans et devis préparé par Asisto, datés du 9 août 2016;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés selon l'information disponible à la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE lors de l'exécution des travaux d'excavation, il a été constaté une configuration de l'emplacement des conduites régionales différentes de celles anticipées lors de la conception du devis d'appel d'offres pour les travaux;

ATTENDU QU' afin d'être en mesure d'effectuer les travaux requis, une nouvelle configuration engendrant des coûts supplémentaires a dû être effectuée;

ATTENDU QUE le montant supplémentaire des travaux s'élève à 25 905.75 \$ (taxes non incluses) et se résume selon l'annexe jointe;

ATTENDU QUE la firme Asisto a effectué la validation du débitmètre C5, en date du 1^{er} février 2017, conformément à la procédure de la Stratégie d'économie de l'eau potable;

ATTENDU QUE l'erreur moyenne constatée lors du test sur le débitmètre C5 est de 1.78 % (erreur maximale acceptée par le MAMOT est de ± 5%);

ATTENDU QUE les travaux effectués pour l'installation du débitmètre C5 sont conformes aux pré-requis de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement au montant de 60 749.75 \$ (taxes non incluses) à la firme CWA, selon la facture émise en date du 1^{er} février 2017.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

061-17-03-06

10.1 - CAMP DE JOUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PERSONNE HANDICAPÉE

ATTENDU QUE dans le cadre du *Programme d'assistance financière au Loisir des personnes handicapées de l'Estrie*, géré par le Conseil sport loisir, afin qu'un jeune handicapé ou personne ayant besoin d'assistance participe aux activités du camp de jour, la Ville de Valcourt doit accepter de faire une demande pour supporter l'équipe d'animation et les parents ayant un jeune avec handicap;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise, pour au nom de la Ville de Valcourt, monsieur Alain Martel, directeur des services récréatifs et communautaires à déposer une demande au *Programme d'assistance financière au Loisir des personnes handicapées de l'Estrie*, Programme géré par le Conseil sport loisir, afin de supporter l'équipe d'animation et les parents ayant un enfant handicapé pour participer aux activités du camp de jour.

La demande présentée est pour un accompagnateur pour 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine au salaire horaire de 11.25 \$, soit le maximum de la contribution.

L'accompagnateur sera recruté à même la banque de curriculum vitae du camp de jour.

L'accompagnateur sera engagé du 27 juin au 19 août.

La Ville fournira une preuve d'assurance.

ADOPTÉE

062-17-03-06

11.1 - TRANS-APPEL - SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DEMANDE DE PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QU' en matière de transport adapté, la Ville doit rendre disponible ce service à ses citoyens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que Trans-Appel continue à offrir ce service pour les citoyens de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente;

QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel, l'organisation du service de transport adapté;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte d'adhérer au service de Transport adapté, Trans-Appel Inc., pour l'année 2017, et de payer la quote-part qui s'établit à 3.74 \$ par personne pour un montant total de 8 332.72 \$ (2 228 citoyens à 3.74 \$);

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises :

Déplacement local : 3.25 \$

Déplacement Sherbrooke 7.50 \$

QUE la Ville de Valcourt accepte les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Trans-Appel.

ADOPTÉE

063-17-03-06

11.2 AUTORISATION DE CIRCULATION DU CHARGEUR SUR ROUES

ATTENDU QU' il y a lieu de faire une demande afin d'autoriser le chargeur sur roues (loader) muni du souffleur à neige de circuler dans les rues de la Ville de Valcourt en période de dégel et en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le chargeur sur roues (loader) muni du souffleur à neige de circuler dans les rues de la Ville de Valcourt en période de dégel et en tout temps.

ADOPTÉE

064-17-03-06

12.1 - BERCE DE CAUCASE - PROPOSITION DE STRATÉGIE COMMUNE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est située en aval d'une dynamique d'invasion de la Berce du Caucase impliquant les municipalités de Racine, Canton de Valcourt et Maricourt, la MRC et l'entreprise BRP;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt propose une concertation régionale afin de lutter contre la Berce du Caucase dans une logique de bassin versant;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt, en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et de Quadra environnement propose trois scénarios de stratégies communes;

ATTENDU QUE les trois stratégies sont :

- Stratégie de communication commune;
- Connaître l'état de la population;
- Uniformisation du calendrier en 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt invite l'ensemble des municipalités concernées à se joindre à l'effort collectif. La lutte à l'éradication de cette plante toxique qui cause des problèmes de santé publique doit être supportée par l'ensemble des acteurs pour être efficiente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt s'engage à mettre en œuvre les stratégies communes proposées de lutte à la Berce du Caucase en concertation avec les municipalités et acteurs impliqués.

ADOPTÉE

065-17-03-06

12.2 - APPUI AU DÉPÔT DU PROJET PRÉSENTÉ AU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

ATTENDU QUE les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François se sont réunies pour discuter de leurs enjeux communs dans le domaine de l'immigration et évaluer la pertinence de participer à l'appel de projets du MIDI (Ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec);

Deux enjeux communs sont ressortis :

- Les besoins de main-d'œuvre;
- Le manque de ressources pour l'accueil et l'intégration des immigrants dans leur région.

ATTENDU QUE les 4 MRC proposeront un projet concerté au MIDI. Celui-ci consisterait à l'embauche de 2 agents de liaison qui développeraient, avec les intervenants du milieu, une expertise en matière d'immigration pour l'accueil, l'intégration dans la communauté des immigrants afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE le projet qui desservira quatre MRC, dont la MRC du Val-Saint-François, permettra d'outiller nos collectivités afin qu'elles soient encore plus accueillantes et inclusives favorisant ainsi l'établissement durable des personnes immigrantes en région tout en comblant des raretés de main-d'œuvre. Nous croyons que c'est en misant sur l'immigration et la diversité que nous pourrons contribuer à la prospérité sociale et économique du Québec et de nos régions.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt appuie les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François dans le dépôt de leur projet dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité* (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)).

ADOPTÉE

066-17-03-06

12.3 - DEMANDE D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté en mai 2016 une nouvelle réglementation concernant l'entretien et l'abattage d'arbre. Il est désormais interdit d'ététer et de surélaguer les arbres;

ATTENDU QUE les citoyens peuvent désormais abattre les arbres sans certificat d'autorisation lorsqu'il y en a moins de cinq, qu'ils ne soient pas situés dans une bande de protection riveraine et qu'ils soient remplacés, à moins d'avoir au moins trois arbres sur la propriété, dont un, en façade avant;

ATTENDU QUE la Ville souhaite supporter la nouvelle réglementation municipale en sensibilisant la population à l'importance des arbres et de la forêt urbaine;

ATTENDU QUE la Ville souhaite encourager la population à poser des gestes concrets de conservation, en distribuant des arbres forestiers indigènes aux citoyens de la Ville dans le cadre d'une journée de sensibilisation pour la forêt urbaine;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Ville souhaite déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec afin d'obtenir des arbres gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt dépose une demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts afin d'effectuer une journée de sensibilisation et de distribution d'arbre pour assurer la conservation de la forêt urbaine.

ADOPTÉE

067-17-03-06

Varia 1 - OFFRE DE SERVICE ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES - MANDAT À BENOIT LÉVESQUE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service professionnel pour l'accompagnement en ressources humaines venant de Benoit Lévesque, telle que présentée en annexe et datée de mars 2017 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Le mandat proposé comprend notamment :

- L'animation de rencontres avec le Conseil municipal, la direction générale et les cadres afin de déterminer les bases d'un projet porteur;
- Une rétroaction spécifique aux cadres à l'égard des résultats du sondage et la clarification des attentes de l'organisation à l'égard des cadres en exercices;
- L'identification des rôles et des responsabilités actuelles en vue de documenter les savoirs actuels;
- La mise à niveau des outils de ressources humaines utilisés;
- Le coaching à l'égard des enjeux identifiés lors du diagnostic;

ADOPTÉE

068-17-03-06

Varia 2 - STATUT DE VALCOURT 2030 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE CONTRIBUTIONS ET COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE ROGER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'amender la *Politique de contributions et commandites*, en donnant un statut particulier à Valcourt2030 pour les demandes de contributions

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Roger quitte la séance à 19h38

069-17-03-06

Varia 3 - REMBOURSEMENT POUR FORMATIONS - MARIE-ÈVE ROGER

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de rembourser les frais de formations, à Marie-Ève Roger, conseillère, selon l'annexe présentée, pour les formations suivantes :

Maitrisez vos dossiers municipaux

Agir, en tant qu'élu, pour assurer le développement de sa communauté

La prise de décision en urbanisme

La politique de gestion contractuelle

Le visage de l'accaparement des terres agricoles dans les régions du Québec

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Roger revient à la séance du Conseil à 19h41

070-17-03-06

Varia 4 - CONTRÔLE DE LA BERCE DU CAUCASE - OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service pour l'année 2017 venant de Quadra Environnement, pour le contrôle de la berce du Caucase, telle que soumis en date du 1^{er} mars 2017, au montant de 1 840 .00 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

071-17-03-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19 :45 heures.

ADOPTÉE